

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2006542	Date d'inspection Le 16 octobre 2024	
Nom de l'établissement La garderie des Petits Pêcheurs 2		Numéro de téléphone (506) 577-8208	
Adresse 36 rue Brun Cap-Pelé NB E4N 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	16 oct. 2024	16 oct. 2024
Commentaires : En vérifiant le dossier des nouveaux membres du personnel, le diplôme d'une des éducatrices était manquant. L'employé responsable au moment de l'inspection a immédiatement imprimé une copie du diplôme et celle-ci a été insérée au dossier.  La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>a Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.</p> <p>Durant la visite, les éléments suivants ont été vérifiés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ratio enfants-personnels</li> <li>- Si tous les documents requis sont affichés bien en vue dans l'établissement</li> <li>- Le dossier des nouveaux membres du personnel</li> <li>- l'aire de repos</li> </ul> <p>La Mentor en Assurance de la Qualité a été en mesure d'observer le dîner et le temps de sieste.</p> <p>Pour faire la sieste, les enfants bénéficient d'un environnement sûr, sécuritaire et paisible qui respecte leurs besoins personnels.</p> <p>Tous les documents requis sont affichés à l'entrée de l'établissement. Les parents et les membres du personnel sont bien informés des renseignements importants sur l'exploitation de l'établissement.</p> <p>La Mentor en Assurance de la Qualité eut une discussion avec l'employé responsable au moment de l'inspection, concernant l'exigence des 10 heures de perfectionnement professionnel des éducatrices. Un rappel que la compilation et la vérification des heures de développement professionnel s'alignent avec le renouvellement du permis. La Mentor en Assurance de la Qualité va envoyer la copie la plus récente du manuel de désignation par courriel.</p>

original signé par  
Sophie Powers

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 octobre 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Kysha Doiron

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 octobre 2024

\_\_\_\_\_  
Date